

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 31

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 29 juin 2023**

***Etaient présents*** : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Guillaume MERLET, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné pouvoir à M.LACHAS  
Mme BENICHOU a donné pouvoir à Mme FOURSANE  
Mme CALABRE a donné procuration à Mme EUSEBE  
M.MIGALE a donné pouvoir à Mme DISANT

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme LARDET-ROMBEAUX a rejoint la séance à 20h30, pendant les discussions sur les décisions prises par le Maire  
Mmes EUSEBE, SOULIER-SOTGIU, FAUQUEUR et Mrs GABIRON, DAOUDI, MERLET, ROUZIOU ont quitté la séance après la fin des délibérations

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20230705-3-1-07-2023-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

**Conseillers municipaux absents et non représentés**

Mme FIDI n'a pas donné de procuration  
M.BOUJDAG n'a pas donné de procuration

***Monsieur Bruno LE CUNFF est désigné secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 3.1/07/2023

*NOMENCLATURE ACTES :*

*3.1 Acquisitions*

**OBJET : REPRISE DE LA RUE LOUIS DELGRES ET DE L'ECLAIRAGE AUPRES DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL) « LE HAMEAU DE LIEU »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Raphaël LANTERI, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement et des équipements publics,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération du Conseil municipal du 18 mai 2001 relative à l'intégration dans le domaine public communal des voiries privées des associations de propriétaires,

**CONSIDERANT** que, suite à la délibération du Conseil municipal du 18 mai 2001 relative à l'intégration dans le domaine public communal des voiries privées des associations de propriétaires (ASL ou AFUL), copropriétés ou bailleurs sociaux, la ville intègre dans le domaine communal les voiries des propriétaires intéressés ainsi que l'éclairage,

**CONSIDERANT** que l'ASL « Le Hameau de Lieu » souhaite céder à la ville la rue Louis Delgrès, cadastrée DN 611 et DN 618, pour une superficie globale de 1 811 m<sup>2</sup> ainsi que l'éclairage,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** l'acquisition de la rue Louis Delgrès, cadastrée DN 611 et DN 618, pour une superficie globale de 1 811 m<sup>2</sup>, ainsi que l'éclairage auprès de l'ASL « Le Hameau de Lieu », tels qu'indiqués sur les plans annexés.

**ARTICLE 2 : D'ACTER** que cette acquisition se fera à l'euro symbolique, s'agissant d'un transfert de charges à la ville.

**ARTICLE 3 : D'ACTER** que les frais de l'acte notarié concernant le transfert de propriété sont à la charge de l'ASL.

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** le Maire ou son représentant légal à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous les actes relatifs à ce dossier.

**ARTICLE 5 :** Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal  
Sylvie COUCHOT**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne : 10 JUIL. 2023**

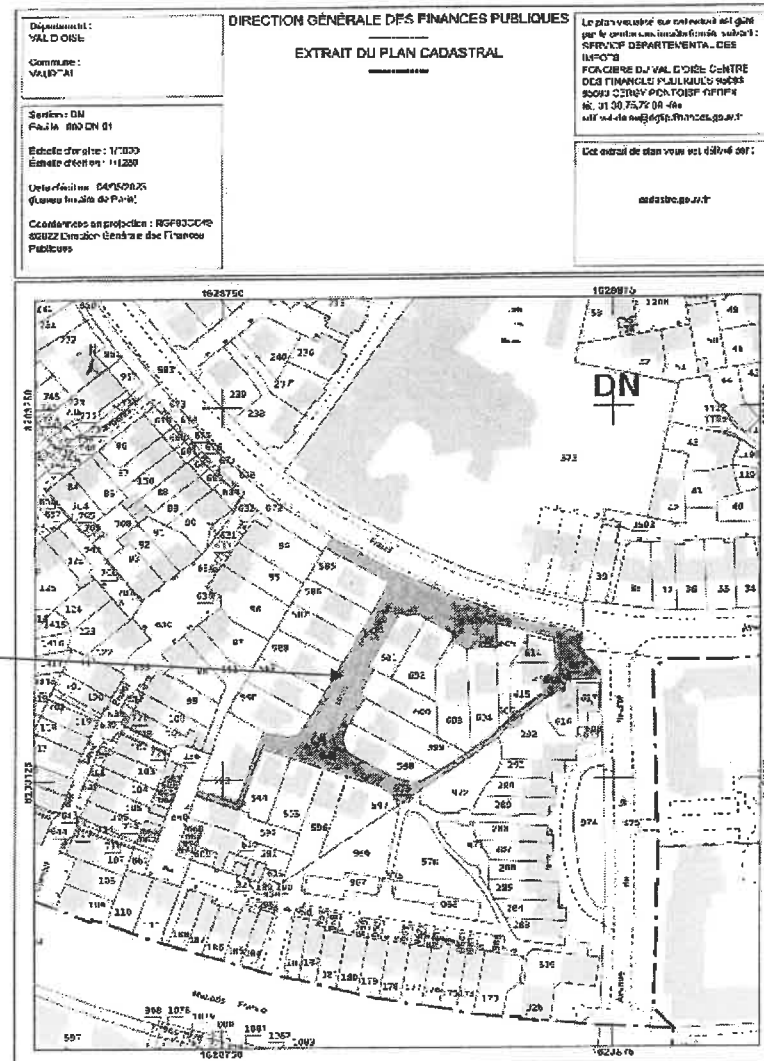
.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*

## Reprise de la rue Louis Delgrès (en orange)



Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20230705-3-1-07-2023-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023



Reprise de la rue Louis Delgrès (en rose)

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20230705-3-1-07-2023-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023